SYNDICAT NATIONAL Solidaires Finances Publiques D67
Section DISI GRAND EST

Compte rendu du Comité Social d'Administration Local (CSAL) du 5 avril 2023

En l'absence du DISI parti prendre de nouvelles fonctions, Madame Girod assure l'intérim. Avant d'ouvrir la séance, la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'instance peut valablement siéger.

Solidaires et la CGT font part de leurs liminaires qui seront jointes à ce compte-rendu. L'administration y répond :

- En effet pas de règlement intérieur (RI) mais le dialogue social pourra se faire quand même, du moins tant que Mme Girod assurera l'intérim de la DISI. Les sujets seront écoutés et traités.
- Concernant le recrutement, la DISI explore toutes les pistes possibles à sa disposition (studyrama, collège pour les stages de 3e, lycée, apprentissage). Il est évident que cela mettra un peu de temps pour porter ses fruits mais la direction ne désespère pas et tente de rester attractive afin de privilégier les postes de fonctionnaires plutôt que les postes de contractuels.
- A Besançon, les manifestations de la rue de la Préfecture sont un sujet d'inquiétude pour les agents du pôle de développement. Il est conseillé aux collègues de quitter le lieu de travail avant 18 heures. Un deuxième accès est à l'étude pour sortir du bâtiment.
- Un calendrier prévisionnel pour les prochaines instances sera proposé.
- Les remarques faites lors du dernier séminaire CID (fini la sieste et c …) ont été mal perçues par les collègues travaillant dans ces services. La Direction n'a pas connaissance de ces paroles et s'en étonne. La CID est au contraire un service très apprécié par les directions qui en ont grand besoin. D'ailleurs, l'examen de PAU est un succès.
- Pour l'ADO, la charge de travail est particulièrement élevée actuellement, mais la Direction ne peut pas s'engager en promettant qu'il y aura du travail pour les 10 prochaines années. S'il devait y avoir un changement, les collègues seront accompagnés. Le dialogue s'est toujours tenu dans la transparence avec le service.

Passons à présent à l'ordre du jour.
Le secrétariat adjoint sera assuré par la CGT qui demande à inverser les points 8 et 9. En effet, et en accord avec les deux boycotts précédents, les organisations syndicales (OS) à l'unanimité ne souhaitent pas participer à ce point.
La Direction prend acte.

Point 1 : Budget
Monsieur Bernhart nous livre les explications sur les grandes lignes du budget qui a été dépensé au centime près. Il a même obtenu une rallonge de la Centrale, ce qui a permis d'entamer 2023 avec un budget non rogné dès le départ. Les OS demandent à ce que certains points de dépense leur soient détaillés.

- Loyers non budgétaires : Il s'agit de locaux loués pour le stockage externe à Reims pendant la campagne Déclaration Pré Remplie (DPR).
- Le poste affranchissement a beaucoup augmenté. Cela s'explique par les tarifs postaux en hausse et le volume de courrier envoyé (plus de 40 millions de plis envoyés annuellement).
- Le poste du matériel informatique a diminué parce que les équipements sont achetés par la Centrale, excepté pendant la crise sanitaire où il a fallu s'équiper rapidement.
- Quid d'un nouveau véhicule pour Reims ? Actuellement, un seul véhicule utilitaire 2 places sur le site, ce qui ne permet pas de chercher plusieurs personnes à la gare :-). La mise à disposition d'un autre véhicule est envisageable.
- A l'heure actuelle, les véhicules électriques, du fait de leur faible autonomie, ne sont pas compatibles avec les déplacements des CID/SIL. Serait-il possible de bénéficier d'une carte de rechargement (comme la carte Total) ? Cette solution n'est pas proposée à ce jour.
  Solidaires demande pourquoi l'achat de véhicules hybrides n'est pas envisagée ? Ces véhicules ne sont pas prévus par la DGAFP (Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique).
- Dans le cadre de la mobilité douce, Solidaires propose que les véhicules électriques personnels puissent être chargés sur la borne qui sera mise en place dans les ESI, moyennant paiement via une carte.
- A Reims, les coursives sont éclairées de manière totalement archaïque. Serait-il envisageable de mettre des luminaires avec détecteur de présence ? (CGT)
  L'éclairage est assuré par des spots provisoires, mais sera revu avant l'hiver prochain.
- Serait-il possible de contacter nos collègues apprentis pour avoir un retour sur leur période d'apprentissage ? (CFTC)
  Cette idée est retenue par la Direction.
- Les PC mis à disposition dans certains services ne correspondent pas aux besoins (Bastion).
  Le problème est connu et remonté à SI3 qui gère l'achat des PC.
- Suite à un recensement, des fauteuils ont été achetés pour les agents de Reims. Ceux-ci ne correspondent pas à leurs attentes, ils auraient aimé pouvoir en tester plusieurs comme cela se faisait avant. (CGT)
  Seul 3 modèles existent au catalogue. Il n'est pas possible d'acheter des fauteuils dans le but de les tester. S'il s'agit d'un problème médical, il faut le signaler.
  Les fauteuils qui n'ont pas trouvé preneur ont été distribués aux agents de l'atelier

- d'impression dont tout le mobilier à part les fauteuils avait été changé. Le reliquat (moins de 10) est dans les salles de réunion et sera donné à qui le demandera.
  Pourquoi ne pas proposer les anciens fauteuils aux télétravailleurs ? (CFDT)
  Il n'y a vraiment plus rien à tirer de ces fauteuils usés jusqu'à la corde.
  La CGT propose d'inventorier ce qui se fait sur le marché et de proposer un autre choix aux différents ESI.

Point 2 : DUERP et PAP
Il s'agit là du dernier DUERP dans ce format. En 2024, le nouveau logiciel Prévaction sera déployé. Solidaires espère que toutes les données seront reprises.
Monsieur Bernhart nous le présente.
Solidaires fait remarquer que le délai de deux jours pour la relecture et l'éventuelle correction du compte rendu est un peu court.
Un groupe de travail traitant du DUERP aura lieu au mois de mai, il sera également à l'ordre du jour du CSA du mois de juin.
Il faudra veiller au toilettage du DUERP.

Point 3 : Présentation de la fin du dispositif COVID agents vulnérables.

Agents en ASA COVID

A compter du 1/03/2023, il est mis fin au dispositif ASA COVID pour les agents vulnérables. Une fiche nous a été présentée afin d'indiquer la méthodologie à suivre pour régulariser la situation administrative des agents positionnés en ASA COVID. Pour information, seuls 34 agents étaient encore dans cette situation à la DGFiP et aucun à la DISI Grand Est.

Agents positionnés en télétravail suite à préconisation médicale et dérogeant au plafond hebdomadaire pratiqué dans le service

La méthodologie appliquée aux agents en ASA COVID a également été appliquée aux agents positionnés en télétravail en raison d'une préconisation médicale et dérogeant au plafond des 3 jours ou au plafond hebdomadaire pratiqué dans le service.
A la Disi Grand Est, 4 agents sont concernés (1 agent à l'ESI de Strasbourg, 1 agent au siège et 2 agents à l'ESI de Reims).
Ces agents ont été reçus par le médecin du travail qui a :
- soit mis fin à ces aménagements de travail,
- soit préconisé une quotité de télétravail supérieure à la durée hebdomadaire autorisée dans le service de l'agent,
Dans le premier cas, l'agent qui souhaite obtenir du télétravail doit s'insérer dans le circuit classique de demande de télétravail. Il doit en faire la demande à son chef de service via SIRHIUS.
Dans le second cas, l'agent devra également saisir sa demande via SIRHIUS mais en cochant la case spécifique « situation médico-sociale – préconisation du médecin du travail » et cette autorisation spécifique sera accordée pour une durée maximale de 6 mois. L'agent sera donc reconvoqué chez le médecin du travail un peu à l'issue de cette période de 6 mois.

Point 4 : Présentation de la mission MassMail.
M.Bouillaud présente cette mission.
En 2022, la DISI Grand Est a récupéré la mission de préparation des courriels en masse à destination des usagers professionnels. Cette mission aussi appelée MassMail était auparavant assurée par la cellule MassMail Pro Nantaise.

A la DISI Grand Est, 2 pôles réalisent désormais cette mission :
- le pôle pilotage de la DISI Grand Est (2 agents) assure le front-office (relation avec bureaux commanditaires, gestion calendrier/planning…)
- l'équipe du CQADO de l'ESI de Reims (5 agents) assure le back-office (réalisation de la demande).

2 types de mails peuvent être produits :
- les mails personnalisés adressés aux entreprises par le Pilotage de Notification par Mail de l'ESI d'Orléans,
- les mails non-personnalisés adressés aux entreprises par le « canon » à Mails de l'ESI de Rennes.

A partir d'un texte fourni par le commanditaire, l'équipe du CQADO de l'ESI de Reims assure la composition du mail. Elle produit et fournit également la liste des adresses mails des destinataires. Ces deux éléments sont ensuite livrés à l'ESI assurant la diffusion (ESI d'Orléans ou ESI de Rennes).

Les modalités de transfert et de prise en responsabilité de cette mission ont été les suivantes :
- formation théorique et pratique des acteurs en juin 2022,
- utilisation d'une double commande (entre le 01/09/2022 et le 31/12/2022) par l'ESI de Nantes et l'ESI de Reims. De nombreux échanges/questions/comparaison des résultats obtenus… ont eu lieu entre les différents acteurs,
- depuis le 1/1/2023, la DISI Grand Est assure la préparation des courriels en masse destinés aux usagers professionnels ainsi que les travaux statistiques demandés par le bureau GF-2C. En 2023, l'équipe nantaise apportera encore si nécessaire son soutien et son expertise.

Point 5 : Point d'actualité sur les missions DEVOPS dans les ESI de Besançon et Strasbourg

Mme Bauduin et M. Uteza présentent le DEVOPS et sa mise en œuvre au sein de l'ESI de Besançon pour la partie DEV et de l'ESI de Strasbourg pour la partie OPS.
Le point a été fait sur la formation proposée, sur la situation à ce jour et sur ce qui se dessine.
L'équipe DEV de Besançon doit encore être renforcée au minimum par un développeur… à compléter suivant la charge.
Pour l'équipe DEV, la méthode Agile (forme d'organisation du travail en équipe et dans le temps permettant un cycle de développement itératif, incrémental et adaptatif) a été mise en œuvre et va perdurer. Elle sera certainement adaptée à la DGFiP.
Le fonctionnement DEVOPS/Agilité a été appliqué pour la réécriture et doit se poursuivre dans le cadre de la maintenance.
La société ATOS accompagnera le DEV toute l'année 2023 et peut être même encore en 2024, c'est en cours de discussion.

Pour l'équipe OPS, les agents sont inquiets de la composition de l'équipe car il y a plus d'externes que d'internes. Mme la Présidente souhaite que tout soit géré en interne.

Point 6 sur l'actualité de la création du pôle COSREC à Besançon (Centre Opérationnel de Supervision Réseaux et Cyber)

M.Uteza présente le COSREC.
La sécurité informatique est très importante.
Ce service a été créé par le bureau SI pour renforcer la sécurité informatique ciblant 2 missions :
- la cyber-sécurité de premier niveau,
- la mise aux normes des infrastructures (sécurisation des réseaux locaux)
L'équipe est composée de 8 personnes dont 5 contractuels.

Solidaires demande pourquoi il y a autant de contractuel ?
M. Uteza indique que 3 des contractuels vont passer le concours DGFIP.

Solidaires s'interroge sur la cybersécurité alors que des contractuels qui n'ont ni les mêmes droits ni les mêmes obligations que les fonctionnaires sont employés pour ces missions :
M. Utéza précise que les contractuels signent un contrat de confidentialité et que ceux qui partiront n'auront plus aucun accès aux applications.
La DGFIP souhaite ré-internaliser le volet cyber-sécurité.

En effet il faut une adaptation du système de sécurité aux vues des évolutions des cyber-attaques.
La montée en compétence de nos collègues de Besançon se fait sur des missions de surveillance des URL (Fishing), des vérifications sur le site impôts.gouv où des hackers essayent de démultiplier les comptes, la participation à la vérification des domaines russes et Chinois (suite à la guerre en Ukraine et des essais d'intrusion dans nos systèmes).
Une nouvelle mission va arriver au pôle COSREC dès la validation de l'application ASGARD (Application de Suivi et de Gestion des Alertes Réseaux de la DGFiP) qui assure la surveillance des sites de la DGFIP et détecte leurs fragilités. Une charge de travail supplémentaire pour nos CID ?

Point 7 sur la présentation de la mission Architecture technique à l'ESI de Châlons
Cette nouvelle mission est assurée par 3 cadres A (2 agents DGFIP et un en détachement) ainsi qu'un nouvel IDIV (issu de l'ancien bureau SI2C).
Mais la direction précise (après une remarque de la CFTC) que deux cadres B ont réussi les concours de cadre A PSE et analyste et qu'ils pourront réintégrer le service d'ici la fin de leur scolarité. Grâce aux nouvelles lignes directrices de gestion, les postes A sont des postes aux choix !!!.
Châlons est donc une antenne du Centre d'Architecture Technique (CAT). En effet, le bureau d'intégration (BINT) souhaitait une stabilisation et une internalisation de ce nouveau métier.
Les agents de cette nouvelle équipe ont été formés et vont encore l'être par l'équipe CAT de la centrale afin d'avoir une autonomie suffisante. Actuellement, les agents de Châlons sont encore sous tutorat individuel.

Point 8 : Question diverses

Solidaires demande à ce que soit affiché plus visiblement sur l'intranet les noms des agents membres des deux nouvelles instances CSAL et CSAL-FS. La direction prend note.

La CGT demande ce que va devenir la CID des Ardennes suite à l'absence longue durée pour raison médicale du seul CID (Fonctionnaire).
La direction répond que le contractuel CID existant dans les Ardennes sera renouvelé pour 3 ans. En complément, un contrat d'apprentissage pourrait être une solution car le poste n'est pas ouvert.
La direction compte aussi sur le soutien des agents CID de la Marne.

L'OS souhaite savoir si lors d'un renouvellement de contrat, le contractuel a la possibilité de le renégocier.
La direction précise que la revalorisation salariale est possible dans le cadre d'une re-négociation.
La centrale n'a pas encore pris de décision pour ce contrat.

A Reims, le 13/01/2023 vers 19 h, 2 vélos ont été volés et un 3ème a été endommagé.
La direction a demandé aux agents concernés de déposer plainte. La question a été remontée au bureau des sûretés immobilières (SPIB2C) mais à ce jour, pas de retour.
Mme Girod précise qu'il est peu probable que l'assurance de l'Etat fonctionne dans ce cas précis.
Afin de sécuriser l'accès au bâtiment et éviter de nouvelles intrusions, l'ESI de Reims a fait installer du plexiglass pour masquer l'endroit de stationnement des vélos et a fait recouvrir le bouton d'entrée.
Un abri sécurisé pour les vélos (avec clés) ainsi qu'un éclairage avec détecteur de présence est demandé à la DISI.
M. Bernhart approuve la mise en place de la lumière et du détecteur de présence.
M. Bouillaud propose de contacter la mairie au sujet des nouveaux abris à vélos sécurisés mis en place par la municipalité afin de savoir s'il est possible d'en installer un à proximité de l'ESI.

La CFTC demande des informations au sujet de l'audit concernant le télétravail à Strasbourg.
Pourquoi y a-t-il eu une diminution des jours télétravaillables ?
Mme Girod répond que oui, suite aux entretiens professionnels, il y a eu une diminution des jours de télétravail. Aujourd'hui, une vision collective du travail s'impose, elle diffère souvent de la vision personnelle.
L'audit a pour objectif de faire un point sur le télétravail tel qu'il a été vécu par les agents.

Le point 9 sur les emplois a boycotté par toutes les OS**.**

Plus personne ne souhaitant prend la parole, la séance est levée à 17h25.
Vos élus Solidaires :
Anne-Marie Campos, Lydia Catalano titulaires
Edwige Heilig suppléante